



lanouvellegazette.sudinfo.be

Date: 23-02-2022

Periodicity: Continuous

Journalist: -



## Environ 300 nouveaux chasseurs chaque année en Wallonie



Pexels.

Chaque année, environ 300 personnes obtiennent le permis de chasse. Un chiffre qui reste stable selon Benoît Petit, président du Royal Saint Hubert club.

En Wallonie, pour obtenir son permis de chasseur, il est indispensable de passer un examen théorique et pratique. Il est organisé une fois par année par l'administration wallonne. Chaque année, environ 300 chasseurs obtiennent le permis de chasse. Et ce chiffre semble rester stable au fil du temps. « Pour les inscriptions à l'examen, nous n'avons pas de quota maximum. Nous avons environ 700 personnes qui s'inscrivent et une moyenne, de 300 personnes qui réussissent en Wallonie », indique Benoit Petit, président du Royal Saint-Hubert Club.

Depuis près de 40 ans, la Région Wallonne organise l'examen théorique et pratique. Les candidats chasseurs peuvent le passer à partir de 16 ans mais ne pourront chasser qu'à partir de 18 ans. Selon le président, les exigences relatives à l'examen sont largement suffisantes. « Nous n'avons pas d'accident en Région Wallonne. C'est une excellente chose que l'examen soit exigeant. Cela permet une garantie de sécurité d'avoir des chasseurs qui sont compétents », poursuit le président. Le week-end dernier, une jeune femme a été tuée par une balle perdue, tirée lors d'une battue. Suite à cet incident dramatique, la question de l'exigence pour l'obtention du permis de chasse pose question. Et pour Benoît Petit, ce malheureux événement survenu en



France s'explique par le nombre en diminution de candidats chasseurs. « En France, de nombreuses personnes se sont retirées de la campagne pour s'installer en France. Par conséquent, il y a moins de candidats chasseurs, et ils ont revu à la baisse leurs exigences pour obtenir le permis de chasse », déclare le président.

« Obtenir 60 % minimum »

L'examen théorique, organisé sous la forme d'un questionnaire à choix multiple porte sur la connaissance de la réglementation relative à la chasse et à la conservation de la nature mais pas uniquement. « Ils seront testés aussi sur leur connaissance du gibier, des animaux sauvages, des chiens de chasse, des dégâts causés par le gibier, des aménagements et de la gestion des territoires de chasse. Mais également sur les armes, les munitions et l'éthique de la chasse », indique Benoît Petit. Il faut obtenir 60 % pour réussir l'examen théorique et passer à l'examen pratique. Si le taux n'est pas atteint, le candidat devra recourir à la session de rattrapage, qui survient deux semaines après le théorique.

L'examen pratique va permettre ensuite de vérifier, via des simulations, la manipulation d'armes. « On va mettre le chasseur dans des situations identiques à celles qu'ils vont rencontrer sur le terrain. Que ce soit à l'approche, à l'affût, en battue... Ils doivent faire preuve d'une sécurité à 100 % pour obtenir le permis de chasse », conclut Benoît Petit.